

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2020-04-08**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à huis clos par conférence téléphonique, conformément à l'arrêté ministériel 2020-04 que la ministre de la Santé et des Services sociaux a émis le 15 mars 2020 dans le but de limiter la propagation du virus COVID-19, le huitième jour du mois d'avril deux mille vingt (2020-04-08), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse  
de Sainte-Angèle-de-Prémont;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;  
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;  
François Gagnon, maire de Saint-Justin;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;  
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;  
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton;  
Claude Boulanger, maire de Charette;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de  
développement du territoire ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** une situation exceptionnelle ;

**86/04/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code Municipal, les membres du conseil étant tous présents ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION**

#### **Procès-verbaux**

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal  
du comité administratif du 5 mars 2020**

**87/04/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 5 mars 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal du 11 mars 2020**

**88/04/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mars 2020, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **Correspondance**

**89/04/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, telle que déposée;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

---

## **Approbation des comptes soumis**

### **Comptes déposés en avril 2020**

- Liste de déboursés directs effectués:

- le 11 mars 2020, paiement par transit #T92, d'un montant de 396.66 \$;
- le 11 mars 2020, paiement par transit #T93, d'un montant de 3 625.00\$;
- le 11 mars 2020, paiement par transit #T94, d'un montant de 6 039.64\$;
- le 11 mars 2020, paiement par transit #T95, d'un montant de 344.93 \$;
- le 11 mars 2020, paiement par transit #T96, d'un montant de 229.95 \$;
- le 11 mars 2020, paiement par transit #T97, d'un montant de 1 839.60\$;
- le 13 mars 2020, paiement par transit #T98, d'un montant de 750.00 \$
- le 26 mars 2020, paiement par transit #T99, d'un montant de 10 500.00\$
- le 1<sup>er</sup> avril 2020, paiement par transit #T100, d'un montant de 4 500.00\$
- le 6 mars 2020, paiements par AccèsD Affaires #3136 à #3140, d'un montant de 6 338.40 \$;
- le 11 mars 2020, paiement par AccèsD Affaires #3141, d'un montant de 12 101.20 \$;
- le 17 mars 2020, paiement par AccèsD Affaires # 3142, d'un montant de 22 716.46 \$;
- le 20 mars 2020, paiement préautorisé # 3143, d'un montant de 93 268.73 \$;
- le 20 mars 2020, paiements AccèsD Affaires # 3144 à #3154, d'un montant de 8 604.98 \$;
- le 17 mars 2020, paiements par chèques #24847 à #24856 d'un montant de 56 669.48 \$;
- le 23 mars 2020, paiements par chèques #24857 à #24861 d'un montant de 35 871.76 \$;
- le 24 mars 2020, paiements par chèques #24862 à #24863 d'un montant de 20 563.22 \$;
- Liste des comptes à payer le 8 avril 2020, paiements par chèques #24864 à #24947, d'un montant de 1 106 412.12 \$;

Comptes totalisant la somme d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-douze dollars et treize cents (1 390 772,13 \$);

**90/04/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

Que soient approuvés au 8 avril 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme d'un million trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-douze dollars et treize cents (1 390 772,13 \$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Gestion financière**

**Objet : Renouvellement d'assurance-collective / ASQ Consultants**  
**N/D : 409.0101**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurance-collective avec « Union Vie » est renouvelable le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** entre autres, la baisse globale des primes de 6 % et les recommandations de la firme « ASQ consultants » ;

POUR CES MOTIFS :

**91/04/2020** Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin, Appuyée par Jean-Yves Saint-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le renouvellement du contrat d'assurance-collective à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 avec la compagnie « Union Vie », tel que recommandé par « ASQ consultants » ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **Gestion financière**

**Objet : Entretien ménager du poste de police de la Sûreté du Québec**  
**N/D : 306.01 ET 603.01**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès des deux fournisseurs suivants, à savoir :

- Services ménagers Trifluviens Inc.
- Nettoyage entretien JD
- 

pour effectuer l'entretien ménager des locaux du poste de police de la Sûreté du Québec à Louiseville;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul soumissionnaire a déposé une soumission, à savoir :

Services ménagers Trifluviens Inc.

POUR CES MOTIFS :

**92/04/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la soumission de « Services ménagers Trifluviens Inc. », celle-ci étant conforme ;

**QUE** le contrat lui soit accordé selon les termes et conditions du cahier de charges, pour une durée de trois ans, au prix total de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-cinq cents (85 985.35 \$) plus les taxes applicables, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ledit contrat d'entretien ménager ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Conformité des règlements d'urbanismes des municipalités**

**Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

**Règlement de zonage**

**Règlement numéro 293-20**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 293-20 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont »**

Date d'adoption	6 avril 2020
Date de transmission à la MRC	8 avril 2020

**N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 293-20 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet de corriger une erreur de numérotation dans les grilles de spécification ainsi que de modifier le plan 2B : Zonage du périmètre urbain, afin d'ajouter les zones 301 I et 104 R ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 293-20 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

POUR CES MOTIFS :

**93/04/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 293-20, intitulé : « Règlement numéro 293-20 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont » conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **Conformité des règlements d'urbanismes des municipalités**

#### **Municipalité de Saint-Léon-le-Grand Règlement de zonage Règlement numéro 249-2019**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 249-2019 modifiant le règlement numéro 133-2004 relatif au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand – Intégration d'une nouvelle norme concernant les habitations bigénérationnelles »**

---

Date d'adoption	6 avril 2020
Date de transmission à la MRC	7 avril 2020

#### **N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le règlement numéro 249-2019 de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet d'intégrer de nouvelles normes dans le règlement de zonage afin d'encadrer les habitations bigénérationnelles sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 249-2019 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

**POUR CES MOTIFS :**

**94/04/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil approuve le règlement numéro 249-2019, intitulé : « Règlement numéro 249-2019 modifiant le règlement numéro 133-2004 relatif au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand – Intégration d'une nouvelle norme concernant les habitations bigénérationnelles » de la municipalité de Saint-

---

---

Léon-le-Grand conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**QUE** la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Demande de recommandation de la MRC pour la CPTAQ – Article 58.4 de la LPTAA**

**Demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Objet : Demande d'appui de la MRC de Maskinongé (articles 58.4 de la LPTAA) – Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le ministère des Transports du Québec (Dossiers 425266 et 425439)**

**N/D : 1105.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a reçu le 3 mars 2020, une demande d'appui de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, pour une demande d'autorisation en vertu des articles 26 et 29 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) dans les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Yamachiche ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'acquisition, le transfert de gestion des emprises ainsi que l'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture afin de réaliser des travaux de réparation du pont P-04351, situé sur la route du Pont-Masson reliant les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et de Yamachiche, en raison de la présence de nombreuses déficiences ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec demande une autorisation pour une période de trois (3) ans afin d'exécuter les travaux et qu'une remise en état des lieux sera faite à la fin de cette période ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie requise pour la réalisation de ce projet d'utilité publique est de 2415 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle demande nécessite l'autorisation de la CPTAQ et que selon l'article 58.4 de la LPTAA, la demande doit être appuyée par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle autorisation ne mettrait pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT que** le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA et des impacts sur les activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet projeté respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et ont estimé que ce dernier était acceptable ;

POUR CES MOTIFS :

**95/04/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appui la demande présentée par le ministère des Transports du Québec, afin d'acquérir, de transférer la gestion des emprises et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les parties des lots 1 775 806, 2 296 850 et 6 298 958 dans la municipalité de Yamachiche ainsi qu'une partie du territoire non cadastré (T.N.C) de la rivière du Loup dans la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, sur une superficie totale de 2415 m<sup>2</sup>, pour cause d'utilité publique, soit pour la réparation du P-04351 ;

**CONFIRME** que la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture du ministère des Transports du Québec est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** la présente soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Demande de recommandation de la MRC pour la CPTAQ – Article 58.4 de la LPTAA**

**Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Objet : Demande d'appui de la MRC de Maskinongé (articles 58.4 de la LPTAA) – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'entreprise Rogers Communication Inc. (Dossier 427316)  
N/D :1105.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a reçu le 25 mars 2020, une demande d'appui de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'implantation d'un site de télécommunication, accessoire et complémentaire au réseau existant, comprenant une tour autoportante d'une hauteur de 80 mètres avec, à sa base, les cabinets et l'équipement requis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée pour la réalisation de ce projet est de 1234,4 m<sup>2</sup>, incluant un chemin d'accès (889,4 m<sup>2</sup>) ainsi que le site même pour l'implantation des infrastructures (345 m<sup>2</sup>) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée à la CPTAQ par l'entreprise Rogers Communication Inc. ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle demande nécessite l'autorisation de la CPTAQ et que selon l'article 58.4 de la LPTAA, la demande doit être appuyée par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle autorisation ne mettrait pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT que** le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA et des impacts sur les activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet projeté respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et ont estimé que ce dernier était acceptable ;

POUR CES MOTIFS :

**96/04/2020** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appui la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture présentée par Rogers Communication Inc. afin d'utiliser les parties des lots 2 545 234 et 2 546 925, sur une superficie totale de 1234,4 m<sup>2</sup>, pour cause d'utilité publique, soit pour l'implantation d'un site de télécommunication, accessoire et complémentaire au réseau existant ;

**CONFIRME** que la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture de Rogers Communication Inc. est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** la présente soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Règlement régional 221-11 visant à assurer la saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée**

Objet : Approbation de la nomination de la personne désignée – Saint-Élie-de-Caxton

Pour information seulement.

**Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État**

Objet : **Renouvellement de l'entente**

N/D : **210.05**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État signée le 28 octobre 2010 par la MRC de Maskinongé (Réf. : résolution numéro 315/10/10) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente viendra à échéance le 6 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** les négociations présentement en cours entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de convenir d'une nouvelle entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'intervalle le MERN souhaite que l'entente de délégation soit renouvelée jusqu'au 31 mars 2021 ;

POUR CES MOTIFS :

**97/04/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ;

**QU'**il autorise le Préfet et/ou la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, l'Avenant à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE**

### **Comité de développement économique et du territoire**

Monsieur Robert Lalonde, préfet, a fait état de la situation dudit comité et des mesures mises en place dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

### **Fonds local d'investissement (FLI)**

**Objet :** Autorisation de signature d'une entente pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

**N/D :** 210.05

**CONSIDÉRANT QUE** la situation des entreprises est très préoccupante dans le contexte de la pandémie Covid-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises ne connaissent pas les dates de retour à leurs activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs entreprises sont à surveiller ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs problématiques généralisées sont à venir au niveau des fonds de roulement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a mis en place un programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

POUR CES MOTIFS :

**98/04/2020** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le Préfet et/ou la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, la convention d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, avec le gouvernement du Québec ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé**

**Objet : Nomination d'une administratrice au conseil d'administration**  
**N/D : 710.0304**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'administrateur est vacant au sein du conseil d'administration de la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé (Corporation) ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Corporation de combler cette vacance ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la présidente du conseil d'administration et de la directrice générale de la Corporation pour la nomination de madame Isabelle Côté à titre d'administratrice ;

POUR CES MOTIFS :

**99/04/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation soumise et nomme madame Isabelle Côté à titre d'administratrice de la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Objet : Autorisation de signature de l'Addenda numéro 2**  
**N/D : 210.05**

**CONSIDÉRANT** l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire 2017-2020 signée le 5 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT** l'addenda à ladite entente sectorielle signée le 29 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent prolonger ladite entente sectorielle jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'un second addenda intitulé « Addenda no. 2 – entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 » ;

POUR CES MOTIFS :

**100/04/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par François Gagnon, maire de Saint-Justin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte ledit « Addenda no. 2 - entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 » ayant pour objet de modifier les articles 10 et 18 de l'entente conclue le 5 mai 2017 ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise Robert Lalonde, préfet et/ou Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ledit Addenda numéro 2 ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

**Objet :** Autorisation de signature de l'Entente sectorielle en matière de soutien aux services de proximité

**N/D :** 210.05

**CONSIDÉRANT QUE** le « Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) » a été mis en place pour soutenir financièrement des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité régional de sélection des projets du « FARR » a accepté lors de sa rencontre tenue le 20 février 2020 que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de trois cent mille dollars (300 000 \$) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente sectorielle en matière de soutien aux services de proximité a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des parties à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser la pérennité des services de proximité ;

POUR CES MOTIFS :

**101/04/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'entente sectorielle en matière de soutien aux services de proximité dans le cadre du « Fonds d'appui au rayonnement des régions » ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise Robert Lalonde, préfet et/ou Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ladite entente sectorielle ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Programme mobilisation diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

**Objet :** Demande de report de la date de fin du protocole d'entente

**N/D : 307.06**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a déposé et obtenu une demande de soutien financier pour la Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente couvre la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions, telles que déposées, comportent de nombreuses activités qui ne peuvent se réaliser dans les délais prévus en raison des mesures mises en place pour lutter contre la propagation du COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette stratégie est importante pour assurer la vitalité de notre territoire ;

POUR CES MOTIFS :

**102/04/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé demande au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) de reporter la date de fin du protocole au 30 septembre 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour réaliser et ajuster les actions pertinentes pour la vitalité de notre MRC;

Proposition adoptée à l'unanimité.

**Demande de subvention / Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie**

**Objet : Ratification de la signature de la demande de subvention et du protocole d'entente pour le projet « Mauricie Récolte » et autorisation de signature de tout rapport en lien avec la demande**

**N/D : 305.04**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de subvention pour le projet « Mauricie-Récolte » dans le cadre du programme « Territoires – priorités bioalimentaires, volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une correspondance datée du 19 mars 2020 le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) confirmait une aide financière maximale de 25 000 \$ pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme « Territoires – priorités bioalimentaires, volet 2 » ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit Ministère soumettait, dans la même correspondance, un document intitulé « Conditions et modalités de versement de l'aide financière » à être signé et lui être retourné au plus tard le 25 mars 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**103/04/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,

Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature de la demande de subvention, du document « Conditions et modalités de versement de l'aide financière » pour le projet « Mauricie-Récolte » dans le cadre du programme « Territoires – priorités bioalimentaires, volet 2 » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et autorise la signature de tout rapport en lien avec ledit projet ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu**

**Objet : Ratification de la signature de la demande de subvention et autorisation de signature de tout rapport en lien avec la demande**

**N/D : 305.04**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de subvention pour le projet « Maski récolte » dans le cadre de la « Mesure 13.1 – Soutien aux actions de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu » ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une correspondance datée du 30 mars 2020 la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle (DSPRP) nous confirmait une subvention totale de l'ordre de 23 454 \$ pour la réalisation du projet « Maski récolte », dans le cadre de la « Mesure 13.1 – Soutien aux actions de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu » ;

POUR CES MOTIFS :

**104/04/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature de la demande de subvention signée le 3 mars 2020, pour le projet « Maski récolte » dans le cadre de la « Mesure 13.1 – Soutien aux actions de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu » et autorise la signature de tout rapport en lien avec ledit projet ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)**

**Objet : Ratification de signature de l'Entente entre la MRC et la Table régionale en éducation de la Mauricie (TREM)**

**N/D : 305.04**

**CONSIDÉRANT** la démarche mauricienne de mobilisation pour favoriser le développement global des enfants et des jeunes, par le biais de la « Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé agit à titre de fiduciaire régionale de ladite démarche de mobilisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la « Table régionale de l'éducation de la Mauricie » représente un soutien aux concertations locales des différents territoires de la

---

Mauricie, dans le cadre d'un protocole d'entente ;

**CONSIDÉRANT** la contribution maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) de la MRC de Maskinongé pour la durée du présent protocole d'entente couvrant la période débutant le 22 janvier 2020 et se terminant le 17 juin 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**105/04/2020** Proposition de Yvon Deshaies, maire de Louiseville,  
Appuyée par Réjean Carle, maire Sainte-Ursule ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature du protocole d'entente signé le 24 mars 2020 par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)**

**Objet :** Ratification de signature de l'Entente entre la MRC et la Table des  
Élus de la Mauricie Inc.

**N/D :** 305.04

**CONSIDÉRANT** la démarche mauricienne de mobilisation pour favoriser le développement global des enfants et des jeunes, par le biais de la « Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé agit à titre de fiduciaire régionale de ladite démarche de mobilisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la « Table des Élus de la Mauricie Inc. » représente un soutien aux concertations locales des différents territoires de la Mauricie, dans le cadre d'un protocole d'entente ;

**CONSIDÉRANT** la contribution maximale de sept mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (7 790 \$) de la MRC de Maskinongé pour la durée du présent protocole d'entente couvrant la période débutant le 23 septembre 2019 et se terminant le 31 mars 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

**106/04/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature du protocole d'entente signé par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **État de situation du travail à la MRC**

**Objet : Mesures exceptionnelles en période de pandémie COVID-19**

**N/D : 104.02**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC à la suite de l'annonce d'une pandémie liée au COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux paliers de gouvernement tiennent quotidiennement des points de presse afin de nous informer de nouvelles mesures à adopter;

**CONSIDÉRANT QU'**il est primordial de s'adapter rapidement aux nouvelles directives émises par les différents paliers de gouvernement relativement à la gestion du personnel et du bon fonctionnement du bureau de la MRC;

**POUR CES MOTIFS :**

**107/04/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et le préfet, à prendre toutes les décisions nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du bureau de la MRC et la gestion du personnel, tout en tenant compte des directives gouvernementales;

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **SERVICE TECHNIQUE**

### **Gestion des cours d'eau**

**Objet : Demande d'entretien du cours d'eau Pichette et ses branches / Maskinongé**

**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Maskinongé a transmis, par la résolution #67-03-20 datée du 4 mars 2020, une demande d'entretien du cours d'eau « Pichette et ses branches » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Patrice Lemyre, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le gestionnaire régional des cours d'eau recommande l'acceptation de la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**108/04/2020** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau « Pichette et ses branches » sur le territoire de la municipalité de Maskinongé tel que recommandé dans le rapport daté du 10 mars 2020 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Gestion des cours d'eau**

**Objet : Demande d'entretien du cours d'eau Vertefeuille – Branche Vertefeuille-Lebeau / Maskinongé**

**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Maskinongé a transmis, par la résolution #66-03-20 datée du 4 mars 2020, une demande d'entretien du cours d'eau « Branche Vertefeuille-Lebeau » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Patrice Lemyre, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le gestionnaire régional des cours d'eau recommande l'acceptation de la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**109/04/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Martin Carbonneau, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau « Branche Vertefeuille-Lebeau » sur le territoire de la municipalité de Maskinongé tel que recommandé dans le rapport daté du 9 mars 2020 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**Gestion des cours d'eau**

**Objet : Demande d'entretien du cours d'eau Tranchée Pelletier/ Yamachiche**

**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Yamachiche a transmis, par la résolution #249-2019 datée du 6 août 2019, une demande d'entretien du cours d'eau « Tranchée Pelletier » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Florian Wolf, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le gestionnaire régional des cours d'eau recommande l'acceptation de la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**110/04/2020** Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau « Tranchée Pelletier » sur le territoire de la municipalité d'Yamachiche tel que recommandé dans le rapport daté du 10 mars 2020 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **Gestion des cours d'eau**

**Objet : Demande d'entretien du cours d'eau Libertine /Yamachiche**  
**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Yamachiche a transmis, par la résolution #330-2019 datée du 6 novembre 2019, une demande d'entretien du cours d'eau « Tranchée Libertine » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Florian Wolf, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le gestionnaire régional des cours d'eau recommande l'acceptation de la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**111/04/2020** Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau « Tranchée Libertine » sur le territoire de la municipalité d'Yamachiche tel que recommandé dans le rapport daté du 11 mars 2020 rédigé et signé par Marc-

Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **Gestion des cours d'eau**

**Objet : Demande d'entretien du cours d'eau Onil-Bellemare /Yamachiche**  
**N/D : 1502.02**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Yamachiche a transmis, par la résolution #250-2019 datée du 6 août 2019, une demande d'entretien du cours d'eau « Onil-Bellemare » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne responsable des cours d'eau au niveau local, Florian Wolf, recommande l'exécution des travaux ;

**CONSIDÉRANT** que la présence de sédiments nuit au drainage agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'entretien dudit cours d'eau fera l'objet d'une demande d'autorisation générale auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément à l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le gestionnaire régional des cours d'eau recommande l'acceptation de la demande d'entretien ;

POUR CES MOTIFS :

**112/04/2020** Proposition de Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton,  
 Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'entretien du cours d'eau « Onil-Bellemare » sur le territoire de la municipalité d'Yamachiche tel que recommandé dans le rapport daté du 13 mars 2020 rédigé et signé par Marc-Antoine Moreau, gestionnaire régional des cours d'eau ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **Saint-Élie-de-Caxton**

**Objet : Nomination des personnes désignées pour la gestion des cours d'eau de la MRC**  
**N/D : 1502**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, par sa résolution numéro 2020-03-080, a désigné madame Sandra Gérôme et monsieur Jean-François Marcouiller à titre de personnes désignées au niveau local pour la gestion des cours d'eau de la MRC sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 12 mars 2020 du gestionnaire de cours d'eau de la MRC de Maskinongé, recommandant les désignations du conseil de Saint-Élie-de-Caxton pour la gestion au niveau local des cours d'eau ;

POUR CES MOTIFS :

**113/04/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,  
 Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du gestionnaire de cours d'eau, Marc-Antoine Moreau, quant à la désignation de Sandra Gérôme et Jean-François Marcouiller à titre de personnes désignées au niveau local pour la gestion des cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

#### **Agroa Desjardins**

**Objet :** Demande et certificat de paiement numéro 1 pour les améliorations locatives et facture

**N/D :** 1410.0314

**CONSIDÉRANT** le contrat octroyé à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » de Saint-Norbert, pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale (Réf. : résolution numéro 46/02/2020), d'un montant total d'un million quatre-vingt-huit mille six cents dollars (1 088 600 \$) plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 383 datée du 30 mars 2020 dudit entrepreneur général ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'architecte André Carle de Trois-Rivières pour autoriser le 1<sup>er</sup> paiement d'un montant de cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-cinq dollars et vingt-six cents (181 555,26 \$) taxes incluses audit entrepreneur général ;

POUR CES MOTIFS :

**114/04/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation de l'architecte André Carle et autorise le paiement numéro un (1) à l'entrepreneur général « Les Entreprises Philippe Denis Inc. » pour les améliorations locatives de la Centrale agroalimentaire régionale, Agroa Desjardins, d'un montant de cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante-cinq dollars et vingt-six cents (181 555,26 \$) taxes incluses ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **École nationale des pompiers du Québec**

**Objet :** Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation  
(Période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021)

**N/D :** 210.05

**CONSIDÉRANT** l'entente de gestionnaire de formation, signée le 29 mars 2018 entre l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et la Municipalité régionale de comté de Maskinongé (MRC) ;

**CONSIDÉRANT** l'alinéa 7.1 de l'article 7 de ladite entente stipulant sa reconduction pour une durée d'un (1) an, à moins d'avis contraire de la part de ladite MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé souhaite renouveler ladite entente ;

POUR CES MOTIFS :

**115/04/2020** Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,  
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers du Québec, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

**QUE** ce conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle, tel que prévu à l'article 6 de ladite entente ;

**QUE** le Préfet et/ou la Directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le renouvellement de ladite l'entente de gestionnaire de formation ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

#### **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule mentionne que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté ses états financiers 2019. Il se retrouvent dans la correspondance. Il mentionne que les écocentres resteront fermés jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie COVID-19.

### **DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets :** - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / mars 2020  
- Service d'évaluation : rapport des activités / mars 2020  
- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 10 mars 2020  
- Services administratifs : rapport de la direction générale / mars 2020

**116/04/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 27 mars 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, pour le mois de mars, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 10 mars 2020 ;

- du rapport de la direction générale, pour le mois de mars 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DEMANDES D'APPUI**

#### **Saint-Édouard-de-Maskinongé**

**Objet : Appui pour l'extension des délais pour la construction d'un dôme sur sa patinoire**

**N/D : 710.0301**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018 la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé s'est vu allouer une aide financière dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV » pour la construction d'un dôme sur sa patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé nécessite un délai supplémentaire pour la réalisation de son projet afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière qui lui a été allouée;

**CONSIDÉRANT QU'**entre autre, les objectifs recherchés par la réalisation dudit projet visent à dynamiser la municipalité et à offrir à la population des infrastructures sportives et récréatives de qualité dans un environnement moderne et sécuritaire;

POUR CES MOTIFS :

**117/04/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé  
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé dans sa demande d'extension des délais pour la construction d'un dôme sur sa patinoire;

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **Saint-Alexis-des-Monts**

**Objet : Demande d'appui pour une demande de financement au Fonds de développement des régions Desjardins**

**N/D : 710.0301**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité touristique relevant de l'administration municipale de Saint-Alexis-des-Monts a élaboré un projet visant, entre autres, à optimiser l'utilisation stratégique d'un ensemble de terrains sis au centre du village en vue de son 150<sup>e</sup> anniversaire, à donner un accès stratégique au centre urbain aux visiteurs et touristes ainsi qu'à la population locale et à faire en sorte que le bureau d'accueil touristique soit désormais situé dans un environnement attractif et attrayant ;

---

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'enjeu principal de ce projet de revitalisation du centre urbain de Saint-Alexis-des-Monts est d'orienter le tourisme non dédié (sans destination précise) vers des attraits touristiques de proximité et non payants ;

**CONSIDÉRANT** l'importance accordée par la MRC de Maskinongé au développement durable du milieu touristique local et régional ;

POUR CES MOTIFS :

**118/04/2020** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,  
Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appui la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts dans sa demande de financement au « Fonds de développement des régions Desjardins » dans le cadre de son projet « Place Desjardins de Saint-Alexis-des-Monts » ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

### **Saint-Élie-de-Caxton**

**Objet :** Demande d'appui pour une demande de financement au Fonds de développement des régions Desjardins  
**N/D :** 710.0301

**CONSIDÉRANT** les objectifs du projet « Parc nature et culture » de Saint-Élie-de-Caxton, à savoir :

- Préserver cet espace naturel dans une vision de développement durable ;
- Contribuer au développement de l'offre touristique dans la MRC de Maskinongé ;
- Promouvoir de saines habitudes de vie auprès des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton et de leurs visiteurs ;
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine bâti et immatériel, ainsi que les artistes et artisans en exposant leurs œuvres et leurs réalisations ;
- Favoriser l'apprentissage et l'éveil des enfants et des jeunes aux richesses du milieu forestier au service de la pédagogie (concept enfant-nature) ;

**CONSIDÉRANT** les implications locales dans ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement reste à compléter et que la subvention de Desjardins permettrait la réalisation complète dudit projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu l'appui de la Direction du développement économique de la MRC en janvier 2018 dans sa recherche de financement pour le dossier du Parc nature et culture ;

POUR CES MOTIFS :

**119/04/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton dans sa demande de financement au « Fonds de développement des régions Desjardins » dans le cadre de son projet « Parc nature et culture » ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS**

**BON COUP DU MOIS DE MARS**

**Félicitations et Remerciements à tous les commerçants de 1<sup>ère</sup> ligne situés sur le territoire de la MRC de Maskinongé**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC à la suite de l'annonce d'une pandémie liée au COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs entreprises de la MRC demeurent ouverts durant cette pandémie ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'encourager nos commerces de proximité et de souligner leur travail exceptionnel ;

**POUR CES MOTIFS:**

**120/04/2020 IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite et remercie tous les propriétaires et les employés des épiceries, pharmacies, stations-service, dépanneurs et autres commerces des 17 municipalités de la MRC qui demeurent ouverts durant la pandémie de COVID-19 ;

**QUE** le conseil félicite et remercie également les entreprises qui contribuent à l'effort collectif en fournissant des produits alimentaires, sanitaires et du matériel médical ;

**Félicitations et Remerciements**

**Objet : Tout le personnel de la santé et les aidants naturels**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC à la suite de l'annonce d'une pandémie liée au COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation exceptionnelle entraîne une surcharge de travail sans précédent et des risques accrus pour la santé et la sécurité de tout le personnel de la santé ainsi que pour les aidants naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces personnes, maintenant appelées *ANGES GARDIENS*, par le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, méritent notre plus grand respect pour leur dévouement, leur disponibilité et leur sens du devoir ;

**POUR CES MOTIFS :**

**121/04/2020 IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite et remercie tout le personnel de la santé et les aidants naturels pour leur dévouement, leur disponibilité ainsi que leur sens du devoir en ce temps de crise sans précédent ;

### **Félicitations et Remerciements**

**Objet : Organismes communautaires**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle qui prévaut dans la MRC à la suite de l'annonce d'une pandémie liée au COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles des organismes communautaires de notre territoire se mobilisent pour venir en aide à tous ceux et celles qui ont besoin de soutien moral, de sécurité alimentaire, de briser l'isolement, de transport pour les soins médicaux essentiels, etc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'apport inestimable de temps accordé par tous ces bénévoles de tous les milieux communautaires joue un rôle crucial durant la pandémie ;

POUR CES MOTIFS :

**122/04/2020 IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite et remercie tous les organismes communautaires pour leurs contributions inestimables au mieux-être de toute la population du territoire en cette période de crise pandémique ;

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **Taux d'intérêt concernant les taxes municipales**

Sujet pour fins de discussions.

#### **Fonds de développement des territoires (FDT)**

**Objet : Réception des sommes**

Sujet à titre d'informations.

#### **Aide communautaire dans les municipalités**

Monsieur Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère et président du « Consortium en développement social de la Mauricie » fait état des besoins de boîtes ainsi que de bénévoles pour la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis de la MRC de Maskinongé.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Par un avis public affiché à la porte de l'édifice et sur le site web de la MRC de Maskinongé les gens ont été invités à soumettre des questions par écrit au conseil.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**123/04/2020** Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à vingt-heures quinze minutes (20 h 15), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité.

RÉDIGÉ PAR :

Diane Faucher,  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

---

**CORRESPONDANCE****SÉANCE DU 8 AVRIL 2020**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET L'HABITATION**
  - 1.1. Autorités des municipalités responsables de cours municipales
  - 1.2. Fonds régions et ruralité - Volet Soutien au rayonnement des régions
- 02. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Avis de dépôt au cadastre
- 03. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
- 04. MINISTÈRE DE LA JUSTICE / COUR MUNICIPALE**
  - 4.1. Cour du Québec
    - 4.1.1. Mesures exceptionnelles - COVID-19
  - 4.2. Cours municipales du Québec
    - 4.2.1. Plans de continuité des services des cours municipales dans le contexte de la COVID-19 en vigueur :
      - Du 19 mars 2020 au 3 avril 2020
      - Du 31 mars 2020 au 31 mai 2020
      - Arrêté numéro 2020-009 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19
    - 4.2.2. Bulletin des cours municipales / 24 mars 2020
- 05. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Mesures et informations en sécurité incendie concernant la COVID-19
- 06. MUNICIPALITÉS / VILLES**
  - 6.1. Saint-Boniface :
    - 6.1.1. Premier projet de règlement Omnibus #509
    - 6.1.2. Proposition d'aménagement : Modifications aux zones de réserve
  - 6.2. Louiseville :
    - 6.2.1. Adoption de la résolution 2020-060 / Nouveau plan d'action de la Politique Familles-Aînés
  - 6.3. Saint-Paulin :
    - 6.3.1. Déneigement de la boîte de déploiement Internet de Maskicom
    - 6.3.2. Politique Familles-Aînés :

Plan d'action, nomination d'un responsable et du comité pour assurer le suivi
- 07. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**

MRC de Matawinie :  
Demande d'action gouvernementale concernant les chemins à double vocation
- 08. ANDRÉ TREMPE, CITOYEN DE YAMACHICHE**

Maskicom : lettre à l'attention de M. Paul Carbonneau, maire  
Réponse de la Municipalité d'Yamachiche
- 09. ABRINORD : ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD**

Guide de réflexion sur l'accessibilité aux plans d'eau
- 10. COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

Décisions de la Commission lors de sa réunion du 10 mars 2020

- 11. CONSEIL QUÉBÉCOIS DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**  
Forum Plantes exotiques envahissantes au Québec
  - 12. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
    - 12.1. Communiqué de presse - 9 mars 2020 :  
Protection contre les inondations printanières et changements climatiques
    - 12.2. Cellule PME 911 : Assistance-conseil à l'intention des PME des régions du Québec pour faire face à la crise
  - 13. FONDATION CSSS DE L'ÉNERGIE**  
Demande de contribution
  - 14. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**
    - 14.1. Redistribution de la compensation de l'année 2019 pour la collecte sélective  
Versement de mars 2020
    - 14.2. Rapport financier 2019
      - 14.2.1. Endettement total à long terme par organisme municipal assujetti
      - 14.2.2. Redressement des soldes d'ouverture de l'état de la situation actuelle
      - 14.2.3. Immobilisations - Scindées par membre
      - 14.2.4. Nombre de tonnes métriques de matières recyclables recueillies
  - 15. SERVICES VÉTÉRINAIRES MOBILES MARQUIS**  
Offre de services concernant la Loi visant à favoriser la protection des personnes
  - 16. UPA MAURICIE**  
Report du Gala Gens de terres & saveurs de la Mauricie 2020
- 
- 